



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

travailleurs de la mine : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 71692

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le Premier ministre sur le problème de la réparation du préjudice causé aux mineurs licenciés des grèves de 1948. Mineurs toujours en attente, comme leur proches, d'une décision du Gouvernement permettant que s'effectue leur reconstitution de carrière, et que soit enfin dépassée la lecture restrictive de la loi d'août 1981. Il lui demande quelles dispositions entend prendre l'Etat pour assumer le prix des souffrances matérielles et morales infligées à l'époque et par la suite aux licenciés et à leurs familles.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71692

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 janvier 2002, page 119